



comité pour les relations nationales
et internationales des associations
de jeunesse et d'éducation populaire

Rapport de l'Observatoire de la Jeunesse Points de vue d'acteurs

Contribution du Cnajep

Aides publiques aux jeunes, soutiens familiaux et redistribution

Une certaine confusion entoure les dispositifs d'aide publique à la jeunesse. Différentes catégories de jeunes sont aidées, directement (logement et bourses étudiantes ; RSA jeune) ou indirectement (allocations familiales), sans que la cohérence de l'ensemble apparaisse clairement. Dans un contexte marqué par le prolongement de la jeunesse et par le rôle considérable d'accompagnement joué par les familles dans cette phase de transition, de nouvelles inégalités apparaissent entre les jeunes selon les capacités matérielles, culturelles et sociales qu'ont leurs parents à les aider et à les soutenir. Quelles pistes d'évolution pourraient être envisagées afin de renforcer l'équité et l'efficacité des aides publiques aux jeunes ?

La fiscalité, un puissant levier pour l'émancipation des jeunes

La fragmentation sociale de la jeunesse tient pour beaucoup à la nature des politiques publiques menées depuis plus de 35 ans. En effet, les gouvernements successifs ont décidé de faire reposer sur les familles (c'est-à-dire sur la solidarité privée) le soutien financier des jeunes dans leur parcours de plus en plus chaotique vers la stabilisation dans l'emploi.

Jeunesse sous perfusion

Ce système se fonde sur un versement des transferts directement aux parents, via les différents instruments de la politique familiale. En contrepartie, les ressources directement alloués aux jeunes se font rare, à l'exception des bourses (basées sur les revenus parentaux) et, dans une moindre mesure compte tenu des conditions inadaptées de son accessibilité, du RSA Jeunes.

Reproduction des inégalités

Le renvoi des jeunes à leur famille n'a pas permis de lutter contre l'augmentation dramatique de la pauvreté, notamment des jeunes. La prolongation du soutien que les familles apportent à leurs enfants pèse très lourd pour les familles aux revenus modestes ou moyens. Le modèle qui prévaut actuellement constitue un facteur considérable de renforcement des inégalités, les possibilités de choisir ses perspectives professionnelles et de poursuivre des études dépendant largement des ressources des familles. Ce paradigme familialiste représente enfin un véritable déni de droit pour les jeunes, qui est vécu de manière particulièrement aiguë par une fraction des jeunes des couches populaires qui ne peuvent bénéficier du soutien de leur famille.

Pour un big-bang des politiques jeunesse

Ces constats ont conduit le Cnajep à proposer aux côtés d'autres organisations un big-bang des politiques jeunesse¹. Nous préconisons l'instauration d'un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie afin que chaque jeune dispose à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de vingt années garanti par l'Etat. Ce droit est assorti du versement d'une allocation afin de favoriser l'engagement du jeune dans un parcours d'insertion. Chaque jeune doit dans ce cadre pouvoir mobiliser un accompagnement adapté pour l'aider dans ses choix et l'appuyer dans son parcours. Cet engagement serait un acte fort à même de consolider le lien de confiance entre la société et sa jeunesse.

Irène PEQUERUL
Présidente du Cnajep

¹ <http://www.bigbangjeunesse.fr/>